

## Bulletin municipal d'informations



# L'EDITO DU MAIRE

*Chers Ampusiens,*

*À l'issue des élections municipales de mars dernier, la liste « Tous Ensemble pour Ampus » a obtenu la confiance d'une large majorité des électeurs Ampusiens, qui lui ont confié 13 des 15 sièges à pourvoir au sein du Conseil Municipal.*



*Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je tiens à remercier sincèrement les habitantes et les habitants d'Ampus pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Ce résultat nous honore et nous engage. Nous mesurerons chaque jour la responsabilité qui nous a été confiée en œuvrant avec sérieux, proximité et détermination au service de notre commune.*

*Lors de sa séance d'installation, le Conseil Municipal m'a fait l'honneur de m'élire Maire d'Ampus. Les délégations aux adjoints ainsi que les différents champs d'intervention du Conseil Municipal ont été mis en place afin de permettre à la nouvelle équipe d'être pleinement opérationnelle.*

*Le budget communal a également été adopté, tout comme l'enveloppe financière destinée au soutien du tissu associatif local. Ces décisions permettront à la municipalité d'engager rapidement les actions nécessaires au développement de notre village et à l'amélioration du cadre de vie des Ampusiens.*

*Je souhaite également avoir une pensée particulière pour l'ensemble des élus du précédent mandat, qui ont consacré de nombreuses années au service de la commune. Je tiens plus particulièrement à saluer l'engagement de Monsieur Hugues MARTIN, ancien Maire d'Ampus, pour son investissement constant au service de notre village et de ses habitants pendant les 37 dernières années au sein des différentes fonctions municipales qu'il a occupées. L'exercice des responsabilités municipales est exigeant. Il demande disponibilité, dévouement et sens de l'intérêt général. Pour toutes ces années consacrées à la commune et pour l'engagement dont il a fait preuve aux côtés des Ampusiens, il est important de lui rendre hommage ainsi qu'à l'ensemble de son équipe.*

*Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre pour Ampus. Dans un esprit de rassemblement, de respect et de dialogue, nous poursuivrons notre action avec une seule ambition : servir notre commune et préparer sereinement son avenir.*

*Nous avons également une pensée émue pour Monsieur Raymond BORIO, dont la disparition soudaine a profondément marqué notre commune. Son engagement au service d'Ampus a débuté en 2001 aux côtés de Monsieur Patrick VIGNAL, alors Maire, et ne s'est jamais démenti depuis. Ampusien de cœur et profondément attaché à son village, Raymond BORIO s'est investi avec passion dans la vie locale, que ce soit en tant qu'élu, bénévole, chasseur ou simplement comme habitant soucieux du bien-être de sa commune. Tous ceux qui l'ont côtoyé pourront témoigner de son attachement sincère à Ampus et du temps considérable qu'il consacrait à son développement et à son animation. Homme de terrain, disponible et apprécié, il était devenu au fil des années une figure incontournable de la vie quotidienne du village. Son absence laisse aujourd'hui un grand vide, tant sur le plan humain qu'au sein de la vie communale et restera, à bien des égards, une figure marquante et respectée de la vie du village.*

*Au-delà de cette personnalité, nous n'oublions pas les autres personnes du village qui nous ont quittés ces dernières semaines. À toutes les familles d'Ampus touchées par un deuil, la municipalité adresse ses plus sincères condoléances.*

**Thierry BELADEN**

**Maire d'Ampus**

**Vice-Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération**

# Les élus à votre écoute



**Thierry BELADEN**  
**MAIRE**

Finances  
Urbanisme  
Associations



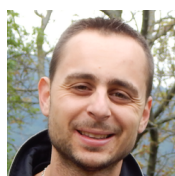
**Jean-François BERTHELEY**  
1er adjoint

Travaux et voirie  
Environnement - Sécurité



**Catherine de BONNEFOY**  
2ème adjointe

Enfance, jeunesse  
Action sociale - Animaux



**Julien ICARD**  
3ème adjoint

Eau et assainissement  
Pluvial et inondation



**Julie LUCCIONI**  
4ème adjointe

Culture - Patrimoine  
Tourisme

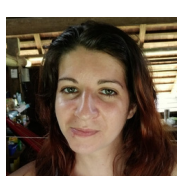
## Les conseillers municipaux



**Monique  
BALDACCII**



**Jean-François  
DEWAILLY**



**Florence  
JEAN-DIT-  
GAUTIER**



**Alexandre  
SYLVESTRE A  
LA MARIAZ**



**Julie  
FERRAND**



**Bernard  
BOUSQUET**



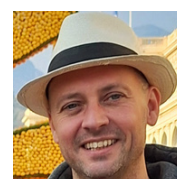
**Sandrine  
RIMBAUD**



**Sébastien  
PLEVEN**



**Frédéric  
MAULINO**



**Eddy  
LEBEAU**

### COMMISSIONS MUNICIPALES

*Elles seront prochainement constituées. Retrouvez les domaines de chaque conseiller dans le prochain bulletin d'informations.*

## Un nouvel agent municipal

Au 1er janvier, Louise Gontier a rejoint l'équipe des employés communaux en tant qu'assistante de conservation, chargée de projet du musée-village des écritures d'Ampus (Musec).

Outre le suivi de la création du musée et le traitement de la collection, elle aura pour mission la préparation des animations comme les journées des écritures, les ateliers pédagogiques, les résidences d'artistes...

Pour rappel, une subvention dans le cadre du programme LEADER permet de financer 80% de ce poste sur une durée de 3 ans. Nous lui souhaitons la bienvenue et un bel épanouissement à Ampus !

**europa.eu/regionnord.fr**

**REGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

Cofinancé par l'Union européenne

Fonds Européen Agricole Pour Le Développement Rural

**Nom de l'opération:**  
**77.05A LEADER Mise en œuvre**  
Commune D'AMPUS  
« Musée des écritures »

**Objectif de l'opération:**  
Créer un village-musée dédié aux écritures du monde.  
Ce musée abritera les collections des écritures à travers le temps et les cultures.

**Montant européen accordé:**  
106 062.00 €  
dont 84 849.60 € (financeur FEADER)  
dont 21 212.40 € (contrepartie nationale prise en charge par la commune)

**L'Europe investit dans les zones rurales**

# Budget municipal

## Le Budget Primitif voté : entre continuité et adaptations nécessaires

Le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif de notre commune le 22 avril 2026, un mois après l'installation de la nouvelle équipe municipale. Cette feuille de route financière pour l'année s'inscrit donc, pour une large part, dans la continuité des projets structurants engagés par l'équipe municipale précédente, indispensables au développement de notre village.

Ce budget intègre également le financement d'engagements votés en amont des élections, que nous honorons pleinement.

Mais gérer une commune implique aussi de faire face aux imprévus. Nous devons réaliser cette année des travaux de sécurisation, essentiels pour la protection de tous, qui n'avaient pas pu être anticipés dans les plans initiaux (mur chemin des Adrechs, mur descente du Ratton, aire de jeux des enfants).

Dépenses d'investissement 2026 (dont restes à réaliser 2025)	
OPERATIONS 2026	MONTANT TTC
Signalisation routière	905.32 €
Reprise concessions en état d'abandon	9 582.55 €
Création Musée des écritures	556 279.78 €
Armoire administrative musée	292.44 €
Sécurisation Roche Aiguille + falaise + grotte Saint-Jean	216 434.54 €
Aménagement PAV appareils photos	0 € (subv DPVA)
Armoire anti-feu état civil	6 000 €
Poteau incendie Sainte-Anne	2 430 €
Acquisition parcelles Fontignon	55 000 €
2 ordinateurs portables + vidéoprojecteur	3 668.16 €
Acquisition Piaggio	33 360 €
TBI + ordinateurs école	12 374.52 €
Porte WC boulodrome	2 090.70 €
Travaux chemin des Calades	5 000 €
Travaux rénovation école	34 800 €
Travaux conformité électrique bâtiments	5 053.56 €
Ordinateur portable musée	1 552.80 €
Remplacement roulements cloche 1	2 742 €
Travaux armoire éclairage public Eglisonne	3 712.82 €
Acquisition parcelle M26 La Rouvière	18 000 €
Eclairage cour portillon école	1472.40 €
Remplacement chauffe-eau locataire	727.77 €
Remplacement jeux enfants école	15 238.36 €
Alarme anti intrusion école 4G	1 500 €
Réfection mur chemin des Adrechs	82 000 €
Réfection mur descente du Ratton	98 000 €
Equipements service technique	8 000 €
	<b>1 176 217.72 €</b>

### Musée des écritures du monde Plan de financement prévisionnel

**Montant de l'opération : 847 452.50€ HT soit 1 013 132.05 € TTC**

- Études : 17 214.50 € HT soit 20 657.40 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 94 500 € HT soit 113 400 € TTC
- Bureau de contrôle CT et SPS : 16 249 € HT soit 19 498.80 € TTC
- Travaux : 513 507.77€ HT soit 612 398.37 € TTC
- Scénographie et multimédias : 200 000 € HT soit 240000 € TTC
- Divers et imprévus : 5 981.23 € HT soit 7 177.48 € TTC

#### Financement :

- Conseil Départemental du Var 2022 : 200 000.00 € HT (23.60%)
- ETAT (DETR) 2023 : 225 000.00 € HT (26.55%)
- Conseil Départemental du Var 2024 : 100 000.00 € HT (11.80%)
- Conseil Départemental du Var 2025 : 100 000.00 € HT (11.80%)
- DPVA 2025 : 52 962.00 € HT (6.25%)
- Part de la Commune d'AMPUS : 169 490.50 € HT (20.00%)
- TVA : 165 679.55 €

### Sécurisation Roche aiguille, falaise, grotte Saint-Jean Plan de financement prévisionnel

**Montant de l'opération : 467 218.60€ HT soit 560 662.32 € TTC**

- Etudes : 30 007.71 € HT soit 36 009.25 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 39 432 € HT soit 47 318.40 € TTC
- Bureau de contrôle SPS : 4 175 € HT soit 5 010 € TTC
- Travaux : 308 954€ HT soit 370 744.80 € TTC
- Divers et imprévus : 84 649.89 € HT soit 101 579.87 € TTC

#### Financement :

- Conseil Départemental du Var 2024 : 150 000.00 € HT (32%)
- ETAT 2024 : 163 526.51 € HT (35%)
- Conseil Régional 2024 : 50 000.00 € HT (11%)
- Part de la Commune d'AMPUS : 103 692.09 € HT (22%)
- TVA : 93 443.72 €

**RETROUVEZ PLUS  
D'INFORMATIONS SUR  
LE SITE DE LA MAIRIE  
OU EN SCANNANT ICI**



<https://www.mairie-ampus.com/deliberations>

## Fiscalité stable et gestion de la trésorerie

Face à ces investissements, la municipalité maintient son cap de justice fiscale et de soutien au pouvoir d'achat : les taux d'imposition de la part communale demeurent inchangés.

Pour faire face à des tensions de calendrier sur nos rentrées d'argent, l'ouverture d'une ligne de trésorerie a été votée. Par ailleurs, un emprunt a été rendu nécessaire afin d'engager le paiement de factures en attente, qui ne pouvaient être honorées immédiatement par manque de liquidités disponibles à cette période de l'année. Cette démarche permet de soutenir nos entreprises partenaires et artisans locaux sans fragiliser l'équilibre à long terme du village.



## Subvention aux associations : enveloppe initiale de 40 000 €

La vitalité de notre commune repose en grande partie sur le dynamisme de ses associations. C'est pourquoi, lors du vote de ce budget primitif, l'équipe municipale a tenu à formaliser son soutien au tissu associatif local en intégrant au budget une enveloppe globale de 40 000 euros de subventions.

Fidèle à notre volonté de proximité et d'équité, une subvention a été accordée à l'ensemble des associations du village ayant déposé une demande (quelques associations ayant fait une demande l'an dernier n'en ont pas réalisée cette année).

Sur cette enveloppe globale, un montant de 12 000 euros avait été voté au premier trimestre 2026 afin de permettre à deux associations de mener leurs événements sans rupture de trésorerie (Gonfaron Auto Passion et AMUSEC).

Ce montant total de 40 000 euros représente, certes, une baisse de près de 9 000 euros par rapport à l'année précédente. Pour autant, la municipalité réaffirme sa volonté forte de soutenir les bénévoles et les initiatives locales : chaque projet soutenu contribue directement à la convivialité et au dynamisme de notre village, tout en veillant à la bonne gestion des deniers publics.

Suite à la dissolution du Comité Ampus Festivités, la totalité de l'enveloppe n'a pas été distribuée. Le budget restant servira au financement de festivités de remplacement ou pour un nouveau comité des fêtes, si un bureau venait à se créer.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION REÇUE
GONFARON AUTO PASSION	2 000 €
AMUSEC	10 000 €
A.P.P.A.	2 000 €
A.S.A. DE FONTIGON	3 000 €
AMPUS TENNIS CLUB	1 000 €
CLUB LEO LAGRANGE	1 800 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	6 000 €
EMPORIUM	1 600 €
G.A.R.S.	1 000 €
LA BOULE AMPUSIANNE	1 000 €
LES MINIMOYS	3 000 €
PAS DE VELOURS SANS TOITS	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 000 €</b>

## Incivilités : préservons notre village !

La qualité de vie à Ampus est l'affaire de tous. Parce que les comportements de quelques-uns impactent le quotidien de chacun, la municipalité rappelle les bons réflexes à adopter concernant nos espaces publics, nos animaux de compagnie et le partage de la route.

### Nos amis les chiens : pour une cohabitation sereine et propre

Les déjections canines abandonnées dans les rues, sur les marches d'escaliers, aux abords des commerces sont un sujet récurrent en réunion ou en conseil municipal. Au-delà du problème d'hygiène, cela représente une réelle gêne olfactive et visuelle dans le village.

Évidemment, les chiens laissés en état de divagation, sans surveillance, dans les rues du village ne peuvent ramasser eux-mêmes leurs déjections. De plus, ils peuvent engendrer des risques d'accidents de la circulation, des morsures ou un sentiment d'insécurité légitime pour les piétons.

La municipalité en appelle au civisme de chaque propriétaire : ramasser les déjections de son animal est une obligation légale et un geste simple de respect envers autrui.

De plus, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse dans l'espace public et maintenus dans des propriétés closes.

#### CE QUE DIT LA LOI

*L'abandon de déjections canines et la divagation des animaux ne sont pas seulement des incivilités, ce sont des **infractions inscrites au Code pénal et au Code rural.***

- **135 € d'amende** pour le non-ramassage des déjections.
- **150 € d'amende** pour la divagation (+ frais de fourrière).

### Stationnement sur la place du village : sécurité et accessibilité

La place du village fait face à des incivilités récurrentes liées au stationnement des véhicules. Les zones "arrêt minute" (limitées à 15 minutes), conçues pour faciliter l'accès rapide aux commerces, sont régulièrement occupées pour de très longues durées. Plus grave encore, l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite (PMR) est trop souvent utilisé de manière abusive par des automobilistes non autorisés.

Ce manque de rotation prive les habitants d'un dépose-minute ou de quelques minutes d'arrêt (pour retirer un colis imposant par exemple, ou pour aller rapidement faire des emplettes chez nos commerçants...).

Le stationnement anarchique peut également bloquer l'accès à la circulation et aux secours.

De plus, l'occupation illégale de la place PMR prive nos administrés les plus vulnérables d'un accès sécurisé au centre du village, les contraignant à des déplacements dangereux et difficiles.

Afin de redonner de la fluidité à la place du village, utilisez les parkings du village.

5 minutes de marche valent mieux qu'une amende de 135 € (et un risque de fourrière) !



*Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, s'il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument permettant son rappel, ou s'il est éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres.*

“Par des gestes simples, respectons notre cadre de vie, le travail des agents municipaux et la sécurité de nos voisins. Merci à tous pour votre civisme !”

# Concours municipal des maisons fleuries 2026

**« Une fleur ne fait pas le printemps, mais un village en fleurs fait un printemps éternel. »**

Le printemps est de retour, et avec lui, l'envie de couleurs, de vie, de partage et la nouvelle édition du concours municipal des maisons fleuries !

Ce rendez-vous annuel est l'occasion de célébrer la beauté de notre village, le talent de ses jardiniers – amateurs ou passionnés – et notre engagement commun pour un cadre de vie agréable et durable.

## **Vous souhaitez participer au concours, comment faire ?**

C'est très simple ! Il vous suffit de :

- Fleurir et embellir votre balcon, votre jardin, votre façade ou tout espace de votre choix.
- Vous inscrire en mairie au 04 94 70 97 11 ou par mail [ampus@mairie-ampus.fr](mailto:ampus@mairie-ampus.fr) (avant le 26 juin 2026).

Les candidats seront classés en 5 catégories :

- catégorie 1 : maison avec jardin visible de la rue
- catégorie 2 : décor floral installé sur la voie publique
- catégorie 3 : balcon, terrasse, mur et fenêtre visible depuis la rue
- catégorie 4 : café, restaurant, boutique, commerce
- catégorie 5 : jardin de particulier non visible depuis la voie publique

Un jury passera admirer et photographier (avec votre autorisation) les réalisations durant sa pleine floraison.

Vos aménagements paysagers seront mis à l'honneur et récompensés lors d'une cérémonie conviviale le samedi 15 août 2026.

## **Alors, prêts à faire d'Ampus un écrin de fleurs et de verdure ?**

**Nous remercions tous les habitants qui contribuent à faire d'Ampus un lieu où il fait bon vivre et qui s'investiront à nos côtés pour faire de ce concours une édition encore plus éclatante !**



## Aire de jeux des enfants : le choix de la sécurité

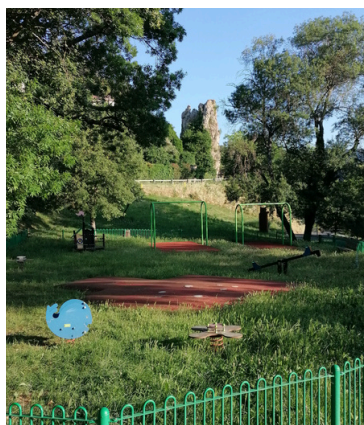
Le bureau de contrôle a révélé que plusieurs structures de jeux ainsi que le revêtement amortissant au sol ne répondaient plus de manière satisfaisante aux normes de sécurité qui régissent les espaces de jeux.

Afin de prévenir tout risque d'accident ou de blessure, la municipalité a dû procéder au retrait des structures et fermer temporairement l'accès à la zone.

Consciente du désagrément que cette fermeture représente pour les familles et les enfants à l'approche des beaux jours, la commune étudie actuellement le changement du revêtement de sol sous les équipements encore conformes.

En parallèle, un projet de renouvellement et de modernisation des structures est en cours d'analyse pour redonner, à terme, toute son attractivité à cet espace de convivialité !

La municipalité remercie les parents et les enfants pour leur patience et leur compréhension. Et dans l'attente, nous vous invitons à vous rendre dans le second jardin d'enfants du village, proche de l'école et de la salle Maurice Michel.



## Inscriptions scolaires : rentrée 2026-2027

Nous vous informons que les **inscriptions** en petite section de maternelle pour la rentrée scolaire 2026-2027 doivent être effectuées auprès du secrétariat de la Mairie avant le 26 juin 2026.

### Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Certificat médical
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie du jugement en cas de séparation

### VISITES DE L'ECOLE

Elles sont proposées aux futurs élèves entrant en septembre 2026 (petites sections et nouveaux arrivants) aux dates suivantes :

- **Lundis 15 et 22 juin 2026 de 16h45 à 17h15**
- **Jeudis 18 et 25 juin 2026 de 11h30 à 12h00**

### ECOLE D'AMPUS

101 Avenue Paul-Émile Victor  
Quartier de l'Eglisonne  
83111 AMPUS

## Du nouveau à l'école !

### Changement de prestataire pour la restauration



Les habitants d'Ampus inscrits au service de portage de repas à domicile bénéficient également de ce changement de prestataire.

Un mois après la mise en service, les retours sont très positifs sur la qualité et la quantité des repas proposés !

### Une nouvelle structure de jeux

Au retour des vacances de printemps, les plus jeunes élèves scolarisés ont pu découvrir la nouvelle structure de jeux de la cour de l'école.

Comme pour l'aire de jeux au lieu-dit "Le pré des enfants", la structure existante était devenue trop vétuste. Son renouvellement avait été voté en février 2026.

A l'occasion d'une rencontre avec l'équipe pédagogique, Monsieur le Maire, accompagné de Jean-François Bertheley (1er adjoint) et Catherine de Bonnefoy (2ème adjointe), a pu inaugurer cette nouvelle aire de jeux pour le plus grand bonheur des enfants.



# Vacances d'été 2026

## Accueil de loisirs



**Montferrat** du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet

**Ampus** du lundi 27 juillet au vendredi 14 août 2026

Les inscriptions doivent être effectuées en ligne sur le portail famille de l'ODEL :

<https://connectampusmontferrat.odelvar.org/connexion>

Inscriptions ici !



## Mini camps été 2026 - Le Logis du Pin

Vous recherchez un mini camp enfant été 2026 ?  
L'accueil de loisirs Ampus Montferrat propose deux séjours au Logis du Pin pour les enfants à partir de 6 ans ! 🌲 ✨

### Au programme :

- 🎮 grands jeux
- 🕯 veillées
- 🌿 activités nature
- 😊 aventures entre copains
- 🏕 nuits sous tente et souvenirs inoubliables

### 📅 Dates des mini camps :

- ➡ Du 15 juillet au 17 juillet 2026
- ➡ Du 29 juillet au 31 juillet 2026

💶 Tarif : 75 € + prix journée de l'accueil de loisirs

⚠ Places limitées – inscriptions ouvertes dès maintenant !



Pour toute question ou renseignement complémentaire sur l'**accueil de loisirs** ou les **mini camps**, n'hésitez pas à contacter :

**Nathalie GRIZARD**, Directrice de l'accueil de loisirs :

☎ 06.83.98.56.78.

✉ [al.ampus-montferrat@odelvar.com](mailto:al.ampus-montferrat@odelvar.com)

## Plan canicule

Dans le cadre du Plan Canicule mis en place par la Direction Départementale des Affaires Sociales, la municipalité vous informe de l'ouverture en Mairie d'un registre nominatif de recensement des personnes fragilisées.

Ce dispositif permet de garder un lien étroit avec vous : un interlocuteur privilégié sera à votre disposition pour tout problème rencontré pendant l'été.

### Qui est concerné ?

Ce recensement s'adresse aux personnes de plus de 65 ans résidant à leur domicile qui désirent s'informer et/ou s'inscrire.

### Comment s'inscrire ou s'informer ?

Vous disposez de trois moyens simples pour effectuer cette démarche :

- **Par internet** : un formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune : [www.mairie-ampus.fr](http://www.mairie-ampus.fr). Une fois complété, ce formulaire peut être envoyé par courrier ou déposé directement à l'accueil.
- **Par téléphone** : Vous pouvez joindre la mairie au 04 94 70 97 11 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30, ainsi que le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00.
- **Sur place** : en venant directement à la mairie aux horaires d'ouverture.



## Comité consultatif pour l'action sociale

Afin de favoriser la démocratie participative et d'associer élus et citoyens volontaires, la municipalité souhaite créer un comité consultatif des habitants pour l'action sociale.

Si vous souhaitez participer à ce comité, adressez votre candidature au Maire par courrier ou par mail à l'adresse [ampus@mairie-ampus.fr](mailto:ampus@mairie-ampus.fr) avant le 17 juin 2026.

# Débroussaillage : une obligation pour mieux se protéger des incendies



**PRÉFET  
DU VAR**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Arrêté préfectoral n°DDTM/SAF/2025-08 du 26 septembre 2025

portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire  
et du maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés  
aux risques d'incendie de forêt dans le département du Var



Plus d'informations  
sur le débroussaillage

## Où débroussailler ?

**En zone urbaine** (terrains bâtis ou non bâtis, lotissement) : il faut débroussailler l'ensemble de la parcelle.

**Hors zone urbaine** : le débroussaillage doit se faire dans un rayon de 50 mètres autour de toute construction ou équipement.

L'obligation s'applique sans tenir compte des limites de propriété. Si le périmètre de débroussaillage s'étend sur la parcelle voisine, vous devez en demander l'accès au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de refus, les travaux deviennent sa responsabilité administrative et pénale. [Un modèle de lettre est disponible sur le site de la Préfecture du Var.](#)

**Le débroussaillage doit être réalisé et maintenu en permanence.**

### CE QUE DIT LA LOI

*Ne pas débroussailler constitue une infraction passible d'amende. En cas d'incendie, la responsabilité du propriétaire peut être engagée pour les dommages causés.*

## Comment débroussailler ?

- Élaguer les branches à 2,5 mètres du sol et maintenir une distance de 3 mètres entre les arbres.
- Supprimer les arbres et arbustes morts, malades ou trop proches des constructions.
- Couper la végétation basse et éliminer les débris végétaux (feuilles, aiguilles, branches...).
- Maintenir les haies à 2 mètres maximum de hauteur et d'épaisseur, à au moins 3 mètres des bâtiments.
- Dégager les voies d'accès sur 4 mètres de hauteur et 2 mètres de part et d'autre.

## Emploi du feu dans le Var : les règles principales

*Arrêté préfectoral n° DDTM-SPP-PSIGALE-2025-01 du 2 novembre 2025  
portant règlement permanent de l'emploi du feu et du brûlage des déchets  
verts et rémanents dans le département du Var*



### 1. BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

⊘ INTERDIT TOUTE L'ANNÉE



PARTICULIERS,  
PROFESSIONNELS,  
COLLECTIVITÉS

→ COMMENT FAIRE ?



1 DÉPOSER EN  
DÉCHÈTERIE




2 BROYER POUR  
PAILLAGE



COMPOSTER

### 2. À MOINS DE 200 M DES FORÊTS

#### USAGE DU FEU RÉGLEMENTÉ

<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #c0392b; margin-right: 5px;"></div> <p style="font-weight: bold; font-size: 0.9em;">PÉRIODE ROUGE (1<sup>er</sup> Juin – 30 Septembre)</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p style="font-weight: bold; font-size: 0.8em;">FEUX INTERDITS (Sauf rares exceptions + autorisation maire)</p> </div>	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #e67e22; margin-right: 5px;"></div> <p style="font-weight: bold; font-size: 0.9em;">PÉRIODE ORANGE (1<sup>er</sup> Février – 31 Mars)</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p style="font-weight: bold; font-size: 0.8em;">FEUX POSSIBLES SOUS CONDITIONS STRICTES</p> </div>
--	---

⚠ EN CAS D'ÉPISODE DE POLLUTION :  
TOUS LES FEUX SONT INTERDITS,  
quelle que soit la période

# Retour sur les premières journées des écritures

## Les premières Journées des écritures, un succès collectif !

Le 24, 25 et 26 avril ont eu lieu les premières Journées des écritures organisées par l'Association des Amis du Musée des écritures (AAMUSEC) et soutenues par la Mairie. Cet évènement offrait un colloque scientifique intitulé "Lignes d'écritures, devenir de l'Humanité", réunissant des chercheurs et chercheuses de plusieurs universités et centres de recherche de France et de l'étranger ainsi que divers ateliers de calligraphie, d'écriture, d'art participatif et de reliure.

Ces journées s'inscrivent dans le cadre du développement du Village-Musée des écritures (Musec), projet culturel porté par la commune d'Ampus et ses partenaires (DPVa, Groupement des écrivains conseils, ANLCI...). Implanté au cœur du village, le Musec ambitionne de devenir un lieu de référence scientifique et culturel consacré aux écritures du monde, depuis leurs origines jusqu'aux formes contemporaines et numériques. Les retours recueillis à l'issue de cette première édition ont été particulièrement positifs, tant de la part des intervenants que du public. La qualité des échanges, la diversité des propositions et l'accueil réservé à l'évènement ont confirmé l'intérêt d'un tel rendez-vous, appelé à s'inscrire durablement dans la programmation culturelle et scientifique du Musec.

Le succès de cette première édition présage un engouement et un intérêt manifestes pour la thématique des écritures, et donne une perspective ambitieuse pour l'ouverture prochaine du Musée des écritures !



## Une valorisation d'Ampus et de ses patrimoines

Une partie du colloque étant centrée sur "l'écriture et l'eau", dans la volonté de lier cette nouvelle manifestation avec les différents patrimoines ampusiens, un des ateliers artistiques était localisé dans le lavoir communal, permettant aux visiteurs d'arpenter les chemins du village en quête d'inspiration, avec une vue plongeante sur l'architecture historique caractéristique de la région. L'objectif a été atteint : celui de faire d'Ampus un centre d'interprétation scientifique reconnu consacré aux écritures, mais aussi un lieu d'inspiration et de valorisation d'Ampus et de ses spécificités. Ces fréquentations nouvelles présagent un futur rayonnement de la commune, représentant sans conteste un avantage culturel, scientifique et économique pour tout le territoire.

Après avoir permis d'attirer sur notre commune subventions, dons et des fonds européens pour la création d'un emploi, l'intérêt économique est révélé par le très grand nombre de nuitées effectuées au bénéfice de nos hébergeurs et par les nombreuses restaurations locales.



## Festivités 2026 :

### Merci à nos bénévoles et à vous tous !

Qu'ils soient déjà gravés dans nos mémoires ou encore à venir, les rendez-vous de nos associations rythment la vie de notre commune avec convivialité.

Mais derrière chaque événement, il y a des visages qu'il est essentiel de mettre à l'honneur.

**À nos bénévoles :** Tout au long de l'année, vous offrez généreusement votre temps et votre énergie au sein de nos associations. Sans votre engagement et votre créativité, rien de tout cela ne serait possible. Un immense merci pour la qualité des moments que vous nous proposez.

**À vous, les participants :** Une fête n'existe pas sans ses convives. Par votre présence et votre bonne humeur, vous donnez tout leur sens à ces projets. Grâce au travail des associations et à votre participation, notre village reste vivant et accueillant tout au long de l'année.

Découvrez ou redécouvrez en complément de ce bulletin municipal, au fil des pages, le programme complet de notre année culturelle et festive !

## Balade gourmande, fête des enfants et aïoli

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, faute de candidats suffisants pour constituer un nouveau bureau, le Comité Ampus Festivités a été dissout. La municipalité souhaite remercier les membres de l'ancien bureau et leur présidente Michèle Ecuier pour l'énergie déployée ces dernières années avec ses bénévoles pour offrir de nombreuses animations, notamment estivales, aux habitants et vacanciers.

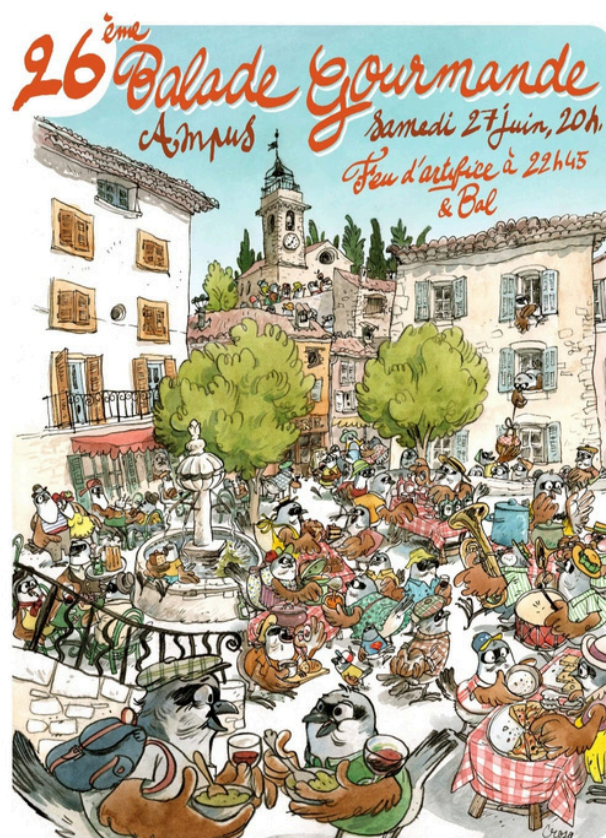
Afin de maintenir quelques événements phares initialement prévus par le Comité des fêtes, la municipalité a pu compter sur le soutien du tissu associatif local.

Ainsi, en attendant la création d'un nouveau comité des fêtes, nous remercions :

- **le Club Léo Lagrange** qui organisera, pour cette année, l'aïoli du 15 août ;
- **les Minimoy**s qui animeront la journée des enfants du 15 août ;
- **La boule Ampusienne** qui tiendra la buvette lors du bal de la balade gourmande ;
- **Emporium** qui organise la balade gourmande en partenariat étroit avec la municipalité.

Et oui ! La balade gourmande aura bien lieu, suite à la mobilisation d'une quarantaine de cordons bleus, piliers essentiels de cet événement, que nous remercions !

Merci également à Michaël Crosa pour sa superbe affiche et aux commerçants pour la vente des kits en amont de l'événement.



**KIT ADULTE 10€ ET KIT ENFANT (- DE 12 ANS) 5€  
EN VENTE CHEZ LES COMMERÇANTS DU VILLAGE  
ET LE JOUR MÊME À PARTIR DE 18H (PAS DE PAIEMENT CB)**

**Emporium**

## Retour en images sur les animations du printemps



Le **10 avril**, **Emporium** proposait une soirée théâtre avec une comédie "Ragoût, argent et suspicions" par la compagnie Cassiopée de Flayosc. Une pièce bien interprétée qui a ravi le public venu nombreux.

Les randonneurs du **Club Léo Lagrange** ont profité d'une belle balade jusqu'à l'oppidum de l'Englugi le **20 avril**.

Le parcours a pu être ponctué d'informations historiques grâce à la présence de Thierry Van Weddingen.



Le **5 avril**, l'association **Les Minimoy d'Ampus** organisait une chasse aux œufs dans le centre du village, en partenariat avec la municipalité et grâce à l'aide de bénévoles et la complicité des commerçants et des exposants du marché. Une belle matinée qui a rassemblé beaucoup de monde pour le plaisir des enfants !



Le **8 mai**, un atelier d'écriture animé par Pascal Delugeau, était proposé par **Emporium**. Pour cette 2ème édition, près de deux centaines d'Ampusiens sont venus participer et partager leurs mots.



Le **8 mai**, élus, administrés, militaires et enfants du village sont venus nombreux rendre hommage à nos morts pour la France lors de la cérémonie de commémoration. Merci à la **chorale d'Ampus** d'être venue prêter sa voix pour poursuivre cet hommage sur la place du village. Merci à **Les Petits Pieds** d'avoir mobilisé les enfants du centre aéré pour interpréter *La Marseillaise*.

Le week-end du **9 et 10 mai**, **Les petits marchés du Darnaga** a organisé la fête de la tonte annuelle. Ce rendez-vous printanier est l'occasion de mettre à l'honneur le monde agricole et le savoir-faire local. Un bel événement apprécié des petits et grands !



C'est à Rougon que le **Club Léo Lagrange** a mené les randonneurs le **18 mai**. Encore de beaux paysages dévoilés au coeur de la nature du 04.



Le voyage annuel du **Club Léo Lagrange** a eu lieu à Monaco le **24 mai**. 45 personnes avaient répondu présentes pour profiter du joli programme concocté par l'association.



Le vendredi **29 mai**, un atelier d'initiation à l'art floral japonais "Ike Bana" était proposé par le **Club Léo Lagrange**.



**Crédits photos de ce retour en images :**

Merci à Bernard Giuli, Doriane Boilly, Marion Michel, Angèle Mottura et Association Les Minimoy.

**Photos pour les 1ère et 4ème de couverture :**

Merci à Doriane Boilly, Ampusienne et photographe, pour ces jolis clichés printaniers !

*Vous souhaitez nous partager vos clichés d'Ampus pour un prochain bulletin municipal ? N'hésitez pas à nous les envoyer à l'adresse : [ampus@mairie-ampus.fr](mailto:ampus@mairie-ampus.fr).*

